

NON à l'ORDRE DES PSYCHOLOGUES, RETRAIT DE L'ARRETE DU 10 MARS 2021

La FNAS FO était en manifestation avec les milliers de psychologues en grève le 10 juin 2021.

Nous avons été reçus en délégation par les représentants du Ministre des Solidarité et de la Santé, Olivier VERAN, à savoir Madame Bénédicte ROQUETTE et Monsieur Philippe ROMAC membres du Cabinet du Ministre en charge du dossier des psychologues.

Nous avons rappelé à cette occasion notre **opposition à tout projet de loi visant à créer un ordre des psychologues.**

Nos revendications sont claires :

- Le retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 qui en plus de ne pas respecter la pluralité des approches psychologiques poursuit le processus de para médicalisation de la profession conformément à l'article L. 2135-1 du code de la santé publique dont nous demandons l'abrogation ;
- L'accès libre aux psychologues ;
- Le respect de la loi de 1985, le respect de l'autonomie des psychologues, de la pluralité de leurs méthodes, outils et orientations théoriques ;
- La création de postes supplémentaires pérennes dans les CMP, CMPP, afin de répondre décemment à la demande d'un public en souffrance afin de lui garantir l'accès sans délais ;
- La création des CMPP et CMP nécessaires, publics et gratuits, contre le projet en cours de création de « plateforme ressource médico-sociale pour la prise en charge des enfants avec des troubles neuro-développementaux » ;
- La revalorisation des grilles indiciaires et salariales de rémunération

Et nous soutenons pour le secteur public :

- Le respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la circulaire d'avril 2012, quant à l'évaluation des psychologues et la garantie du maintien de la fonction formation, information, recherche, propre à la profession de psychologue ;
- L'augmentation du ratio promus-promouvables pour l'accès des psychologues à la catégorie Hors Classe ;
- Un plan de titularisation massif des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière.

Attachée à son indépendance et opposée à toute co-élaboration, la FNAS FO ne participera aucunement aux assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Nous restons dans l'attente du respect des engagements pris par le ministère, à savoir l'ouverture d'un groupe de travail et de concertation

Paris, le 21 juin 2021